état des lieux

Bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens
Caractérisation du district et registre des zones protégées



Adopté par le Comité de Bassin du 4 mars 2005

Directive cadre européenne sur l'eau vers le bon état des milieux aquatiques

Bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens

Caractérisation du district et registre des zones protégées

> Adopté par le Comité de Bassin du 4 mars 2005

Directive cadre européenne sur l'eau ... vers le bon état des milieux aquatiques

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - GENERALITES - DESCRIPTION DU DISTRICT
LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU
Quelques éléments clés de la Directive
La méthode de travail mise en œuvre pour construire l'état des lieux
PRESENTATION GENERALE DU DISTRICT
Caractéristiques administratives et hydrographiques
Les masses d'eau : principes méthodologiques et typologie
Les masses a caa, principes inclinations aques et typologie
CHAPITRE 2 - CARACTERISATION DU DISTRICT
CARACTERISATION DES USAGES
Une agriculture diversifiée et bien localisée
Une industrie puissante
Des services liés aux utilisations de l'eau
Des conditions naturelles qui se prètent à l'activité des industries extractives
Une zone de transition marquée par un couloir naturel de communication
Une prémière place sur la scène énergétique à laquelle contribue le réseau hydrographique
Des activités récréatives liées à l'eau omniprésentes
Des activités économiques artisanales en lien avec des milieux remarquables
Poids économiques des différents usages du bassin
Les enjeux tenitoriaux
PRESSIONS POLLUANTES ET QUALITE DES EAUX
LES COURS D'EAU
Bilan physico-chimique
Bilan sur l'hydrologie
Les pressions physiques sur les cours d'eau
La qualité biologique des cours d'eau
Conclusion sur les pressions polluantes et la qualité des cours d'eau
LES EAUX SOUTERRAINES
LES PLANS D'EAU
LES EAUX DE TRANSITION
LES EAUX COTIERES
RELATION ENTRE LES EAUX SOUTERRAINES ET LES ECOSYSTEMES DE SURFACE
LE BILAN DU SDAGE
LE SCENARIO D'EVOLUTION
PRE-IDENTIFICATION DES RISQUES D'ECART AUX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX
Principes généraux de pré-identification
Risque d'écart aux objectifs pour les cours d'eau
Risque d'écart aux objectifs pour les eaux souterraines
Risque d'écart aux objectifs pour les plans d'eau
Risque d'écart aux objectifs pour les eaux de transition
Risque d'écart aux objectifs pour les eaux côtières
Eléments de caractérisation des masses d'eau artificielles
LA TARIFICATION ET LA RECUPERATION DES COUTS
Définition, principes et notions clefs
Quelle tarification et quelle application du principe pollueur-payeur sur le bassin?
Quel est le taux de subvention des investissements ?
Quelle récupération des dépenses courantes (coûts d'exploitation, consommation de capital fixe) ?
Récapitulatif des montants estimés et conclusion
LE REGISTRE DES ZONES PROTEGEES
Contenu du registre
Quelle incidence dans la mise en œuvre de la directive ?
Registre des zones désignées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine
Registre des masses d'eau destinées dans le futur au captage d'eau destinée à la consommation humaine
Registre des masses d'eau désignées en tant qu'eaux de plaisance, y compris les zones désignées en tant
qu'eaux de baignade dans le cadre de la directive 76/160/CEE

Registre des zones désignées pour la protection des espèces aquatiques importantes du point de vue éconon Registre des zones désignées pour la protection des habitats et des espèces dans le cadre de Natura 20 Registre des cours d'eau classés salmonicoles ou cyprinicoles Registre des zones désignées comme sensibles dans le cadre de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines	
Registre des zones désignées comme vulnérables dans le cadre de la directive 91/676/CEE sur les nitrat	
LES DONNÉES SUR L'EAU : ÉTAT ACTUEL ET PERSPECTIVES	149
Etat actuel	149
Perspectives	149
CHAPITRE 3 - LES QUESTIONS IMPORTANTES DU DISTRICT	155
QU'EST CE QU'UNE QUESTION IMPORTANTE ?	156
LES QUESTIONS IMPORTANTES DU DISTRICT :	
1 - Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée :	
condition première de la réussite de la directive ?	158
2 - Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ?	162
3 - Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages	
sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?	167
4 - L'hydroélectricité et son développement au titre de la directive "énergies renouvelables"	
sont-ils compatibles avec la protection des milieux aquatiques ?	175
5 - Comment envisager et développer la restauration physique,	
un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?	181
6 - Les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux	? 190
7 - Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la directive ?	198
8 - Pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?	204
9 - L'eau et la santé publique : comment évaluer, prévenir et maîtriser les risques ?	211
10 - Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux,	
compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?	217
11 - Les stratégies d'action couramment mises en œuvre sont-elles toujours les plus efficaces ?	221
12 - Quels outils pour garantir la durabilité de la politique de l'eau sur le bassin ?	227
13 - Comment intégrer le contexte méditerranéen pour la mise en œuvre de la directive ?	230
DES ZOOMS PAR MILIEUX	237
Les cours d'eau	237
Les plans d'eau	240
Les zones humides	243
Les eaux souterraines	248
Les eaux côtières	254
Les eaux de transition	257
Les masses d'eau artificielles	260
DES ZOOMS TERRITORIAUX	267
Le Rhône	267
La Saône	270
ANNEXES	275
ANNEXE 1 - LISTE DES MASSES D'EAU	
Liste des masses d'eau cours d'eau	276
Liste des masses d'eau souterraines	287
Liste des masses d'eau côtières	292
Liste des masses d'eau de transition	293
Liste des masses d'eau plans d'eau	294
Liste des masses d'eau artificielles	296
Liste des sites de référence (liste provisoire)	299
ANNEXE 2 - BILAN DU SDAGE	303
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE	313
ANNEXE 4 - REGISTRE DES DOCUMENTS PRODUITS ET DES DOCUMENTS DE REFERENCES	329

